



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6961^e séance

Mardi 7 mai 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Menan	(Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Estreme
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du Jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-32510 (F)



Document adapté 

Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Leonid Kozhara, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Kozhara.

M. Kozhara (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir et l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

De par son approche globale en matière de sécurité et compte tenu de sa portée géographique, qui s'étend de Vancouver à Vladivostok, l'OSCE jouit d'une position exceptionnelle parmi toutes les autres organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Notre organisation coopère énergiquement avec l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales dans sa zone. C'est, pour moi-même personnellement et pour l'Ukraine, une grande responsabilité que de guider l'OSCE vers la mise en œuvre de la vision partagée d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne, comme cela est prévu par la Déclaration commémorative d'Astana de 2010.

L'année 2015 clôt la quatrième décennie de la signature de l'Acte final d'Helsinki. Nous sommes convaincus que cet anniversaire doit être le catalyseur qui imprimera une nouvelle énergie à l'Organisation. L'OSCE doit maintenir la dynamique politique fournie par le Sommet d'Astana. À cet égard, le processus « Helsinki +40 », lancé l'année dernière à Dublin, semble prometteur.

La présidence ukrainienne facilitera le dialogue « Helsinki +40 » dont l'objectif est de triompher des

divergences et de clarifier le rôle et les objectifs de l'OSCE dans l'architecture contemporaine de sécurité.

Dans le cadre de la présidence de l'OSCE, l'Ukraine s'est fixé des objectifs ambitieux, assortis de priorités dans les trois dimensions propres aux questions de sécurité.

S'agissant de la dimension politico-militaire, notre objectif est d'actualiser et de moderniser les instruments politico-militaires de l'OSCE. Nous coopérons activement avec le Groupe des amis de la médiation des Nations Unies et attachons une grande importance à l'actualisation des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Au cours de notre présidence, l'OSCE continuera de collaborer activement avec l'ONU, et nous faciliterons le développement au sein de l'OSCE d'une capacité d'appui à la médiation.

La présidence ukrainienne contribuera pleinement aux efforts que l'ONU continue de déployer en faveur de la paix et la sécurité mondiales. Une de nos priorités est de progresser vers un règlement viable et à long terme des conflits qui persistent dans la zone de l'OSCE.

L'Ukraine est fermement déterminée à contribuer au processus de règlement transnistrien. Nous appelons tous les participants à s'engager de manière constructive dans les pourparlers cinq plus deux en vue de régler les problèmes économiques et sociaux actuels et de parvenir à un règlement politique global.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue direct entre les dirigeants politiques de Chisinau et de Tiraspol est d'une importance cruciale. Nous faisons tout notre possible pour le promouvoir et le faciliter en encourageant les dirigeants politiques à s'engager dans un processus de négociations constructif.

L'Ukraine appuie sans réserve les travaux menés actuellement dans le cadre des débats internationaux de Genève visant à régler les questions humanitaires et de sécurité dans la zone de conflit en Géorgie. Nous apprécions grandement la contribution de l'ONU à ce processus et nous nous félicitons du niveau actuel de coordination entre les trois organisations qui assurent la coprésidence.

La présidence ukrainienne apporte son plein appui aux efforts déployés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE pour aider les parties à trouver une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh. Lors de ma visite dans le Caucase du Sud en juin, j'ai l'intention

d'appuyer l'appel des coprésidents à un engagement plus actif dans les négociations.

Les faits nouveaux survenus en Europe du Sud-Est sont une priorité pour notre organisation tout au long de l'année. Le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne a ouvert de nouvelles perspectives de retour à la normale dans cette partie de la région.

L'OSCE salue l'accord de Bruxelles du 19 avril. Il convient de féliciter les dirigeants de Belgrade et de Pristina pour leur courage et leur vision qui ont permis de le conclure. Je me réjouis que ce dialogue se poursuive. Chaque fois que possible, l'OSCE fournira un appui en conformité avec son mandat.

La maîtrise des armes classiques et les mesures de confiance et de sécurité constituent une partie importante des efforts communs visant à renforcer la paix et la stabilité dans la région de l'OSCE. En fervent défenseur de la non-prolifération, l'Ukraine, avec la Pologne, le Bélarus et le Kazakhstan, a présenté le projet de mise à jour des Principes de 1994 de l'OSCE régissant la non-prolifération. Ce travail doit être finalisé avant la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Kiev, qui aura lieu les 5 et 6 décembre.

Je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur deux mémorandums d'entente qui ont été signés entre l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, à savoir le développement d'un partenariat pour les initiatives de paix et de désarmement et pour la promotion de la mise en œuvre régionale de la résolution 1540 (2004).

Nous croyons nécessaire de prêter une attention particulière à la réponse de l'OSCE face aux menaces transnationales. À cet égard, nous apprécions particulièrement le renforcement de la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Un plan d'action conjoint pour 2013-2014 a été signé récemment avec celui-ci.

Les transitions politique, économique et en matière de sécurité en Afghanistan, ainsi que le retrait des forces internationales de sécurité en 2014, continueront d'avoir des répercussions en matière de sécurité pour la zone de l'OSCE. En tant que Président en exercice de l'OSCE, nous tentons d'explorer plus avant les domaines qui nécessitent une interaction renforcée avec l'Afghanistan et une meilleure coordination avec les acteurs internationaux concernés.

L'échange d'informations et de contacts militaires, en particulier dans les zones frontalières proches de l'Afghanistan, est d'une importance primordiale. L'École des cadres pour la gestion des frontières, à Douchanbé, joue un rôle majeur dans ce domaine. Elle a formé plus de 1 000 experts des frontières, issus des 38 pays participants de l'OSCE et de ses partenaires, dont près de 400 spécialistes des frontières afghanes.

S'agissant de l'aspect économique et environnemental, le thème central de la présidence ukrainienne est d'accroître la stabilité et la sécurité en améliorant l'empreinte environnementale des activités liées à l'énergie. Nous étudions également comment l'OSCE pourrait apporter une valeur ajoutée au développement de nouveaux couloirs commerciaux et de transport, et y jouer un rôle. Dans ces deux domaines, nous entrevoyons que partir de la coopération déjà existante avec l'ONU pourrait être très profitable.

La présidence ukrainienne est convaincue que notre attachement à la dimension humaine de la sécurité est, et doit rester, au cœur du concept de sécurité globale. La lutte contre la traite des êtres humains demeure l'un des principaux thèmes abordés par l'OSCE sous la présidence ukrainienne. Nous continuons d'adopter une démarche globale, fondée sur les droits de l'homme face à ce crime mondial – en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – au sein de l'Alliance contre la traite des personnes dont l'OSCE a pris l'initiative, et sur une base bilatérale dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains. À cet égard, la présidence organisera une conférence internationale sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui se tiendra en juin à Kiev.

Les autres priorités de ce volet comprennent le renforcement de la liberté des médias. Un séminaire sur les droits de l'homme à Varsovie abordera le sujet des meilleures pratiques aux fins d'élaborer des cadres juridiques pour mettre en place et protéger des médias libres, indépendants et pluralistes.

Nous nous efforcerons également de réaliser des progrès dans les domaines de la libre circulation des personnes, de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, de la liberté d'association et de réunion, du dialogue interreligieux afin de promouvoir la liberté

de religion ou de croyance, ainsi que des élections démocratiques et de l'observation de leur déroulement.

Enfin, nous accordons une attention particulière à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination par l'éducation des jeunes. À cet égard, nous prévoyons d'accueillir un sommet de la jeunesse de l'OSCE cet été en Crimée, en Ukraine.

Avant de finir, je tiens encore une fois à souligner l'importance de la coopération entre l'OSCE et l'ONU. Certaines des priorités de notre présidence coïncident avec le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Cela est particulièrement vrai en matière d'alerte précoce et d'action précoce dans la prévention des conflits violents, d'édification d'un monde plus sûr et plus sécurisé, et d'appui aux pays en transition.

L'Organisation des Nations Unies est la principale organisation partenaire de l'OSCE. Puisque les problèmes de sécurité continuent d'évoluer, la nature de la coopération entre l'ONU et l'OSCE doit devenir plus pragmatique, efficace et axée sur les résultats. Nous espérons en une coopération encore plus étroite avec l'ONU, et comptons sur le soutien total du Conseil dans les mois à venir.

Le Président : Je remercie M. Kozhara de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Leonid Kozhara, et le remercions de sa déclaration détaillée.

La Fédération de Russie a demandé à maintes reprises que la coopération entre l'ONU et l'OSCE soit amplifiée sur la base de la Déclaration de 2006 à cet égard. Nous pensons que l'OSCE complète avec succès les activités de l'ONU dans un certain nombre de domaines, comme l'illustre clairement la lutte contre les menaces transnationales telles que le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée. L'OSCE apporte une contribution significative à la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines et dans d'autres.

Nous nous félicitons de la coopération entre le secrétariat de l'OSCE et l'Office des Nations Unies

contre la drogue et le crime, à Vienne. Nous sommes satisfaits des résultats du premier mois de la présidence de l'OSCE par l'Ukraine. Dans une large mesure, les priorités définies pour l'organisation durant l'année à venir coïncident avec celles de la Fédération de Russie. Nous sommes prêts à fournir à la présidence ukrainienne l'assistance nécessaire.

Nous aussi, nous croyons en la nécessité de renforcer le régime de maîtrise des armes classiques. Il faut mener des négociations supplémentaires dans ce domaine sans conditions préalables, sans politisation et sans essayer de préjuger des résultats.

Nous nous félicitons de l'intention de l'Ukraine de contribuer au règlement de conflits à l'aide des formules de négociation existants et en tenant compte de tous les intérêts des parties au conflit. Nous appuyons sa volonté d'intensifier la lutte contre la traite des êtres humains. Nous estimons que la lutte contre le trafic d'organes et de tissus humains devrait faire partie intégrante de ces efforts.

En tant que participant actif à l'OSCE, la Fédération de Russie espère que l'Ukraine respectera strictement le mandat de la présidence énoncé dans la décision adoptée par les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OSCE à Porto en 2002, et tiendra pleinement compte des vues et des intérêts de tous les États participants. Il importe de se concentrer sur l'établissement d'un programme favorisant l'unité et de s'employer à rassembler les pays membres de l'OSCE autour de buts et d'objectifs communs.

En ce qui concerne les priorités de la Russie pour l'OSCE, nous voudrions faire les observations suivantes. Il faut avant tout procéder à une réforme approfondie de l'OSCE afin de corriger les déséquilibres qui caractérisent ses travaux et la transformer en une organisation internationale à part entière. À cet égard, l'OSCE pourrait s'inspirer de l'expérience de l'ONU en matière de renforcement des institutions. En tout premier lieu, il faut élaborer une charte juridiquement contraignante et des procédures régissant la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'OSCE.

Nous appuyons l'intention de l'Ukraine de mettre en place le processus « Helsinki +40 », qui devrait renforcer l'OSCE d'ici au quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki en 2015. Il ne faut pas se contenter d'élaborer un document de routine, mais un document à même d'imprimer un nouvel élan à la mise

en œuvre des accords énoncés dans l'Acte final et les autres documents fondamentaux de l'OSCE.

Nous attachons beaucoup d'importance aux efforts de l'OSCE de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Nous espérons que l'organisation d'une conférence de l'OSCE sur cette question qui doit se tenir à Vienne en 2013 bénéficiera de la coopération de l'ONU. Nous appuyons le respect des obligations imposées par l'OSCE dans le domaine de la liberté de circulation, en particulier en ce qui concerne un assouplissement des régimes de visas.

Nous attachons une grande importance à l'observation des élections. À notre avis, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme doit lancer des processus de suivi dans tous les pays membres de l'OSCE, sur un pied d'égalité et dans tous les domaines. Nous sommes favorables à ce que soit menée une analyse comparative des lois électorales et à l'élaboration de normes de surveillance. Nous attendons de l'OSCE qu'elle organise un séminaire sur cette question au cours de cette année.

Nous attachons une importance particulière aux efforts déployés pour protéger les droits des minorités nationales, religieuses et linguistiques et lutter contre les manifestations d'apatridie en Lettonie et en Estonie. Nous sommes convaincus que l'OSCE contribuera considérablement à la lutte contre le nationalisme agressif, le néonazisme et le néofascisme.

Nous estimons que dans un contexte de crise économique, l'OSCE doit examiner de façon plus approfondie les questions touchant aux aspects sociaux et économiques des droits de l'homme.

Nous espérons que tous les sujets qui ont été mentionnés seront abordés dans le cadre du programme de travail de l'OSCE pour 2013 et figureront dans les documents de la prochaine réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OSCE qui doit se tenir à Kiev les 5 et 6 décembre de cette année.

Nous espérons que la démarche de la présidence ukrainienne décrite par le Ministre des affaires étrangères, M. Kozharov, aidera l'OSCE à surmonter la crise qu'elle connaît ces dernières années et lui permettra de s'adapter aux réalités actuelles. La Russie est disposée à coopérer constructivement avec la présidence ukrainienne et d'autres participants à l'OSCE à cette fin.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance d'information. Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Kozhara, de son exposé et lui souhaiter la bienvenue au Conseil pour la première fois en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe(OSCE).

L'OSCE, qui est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde, a beaucoup à offrir au Conseil de sécurité, notamment son expertise en matière de maîtrise des armements, de lutte antiterroriste, de prévention de conflits et de règlement après les conflits. Comme les membres du Conseil le savent, une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales, y compris l'OSCE, peut être un facteur décisif dans nos efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. L'une des priorités de l'Australie au cours de son mandat au Conseil est de promouvoir cette coopération, et l'OSCE est un bon exemple de ce que l'on peut réaliser.

Pour ne citer qu'un exemple, l'Australie salue la contribution importante que l'OSCE apporte à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, dont elle dirige l'important troisième pilier consacré à la démocratisation et au renforcement des institutions. Nous nous joignons à l'OSCE pour féliciter les dirigeants de Belgrade et de Pristina pour les mesures positives qu'ils ont prises récemment en vue de normaliser leurs relations.

L'Australie a établi un partenariat solide avec l'OSCE. En tant que pays asiatique partenaire de l'OSCE depuis 2009, nous coopérons avec l'Organisation pour relever les défis transnationaux en matière de sécurité. L'Australie appuie des projets de l'OSCE visant à renforcer les capacités locales, nationales et régionales de lutte contre les effets de la traite des êtres humains et protéger les groupes vulnérables en Asie centrale. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il s'agit d'une des priorités de l'OSCE sous la présidence ukrainienne.

En mars, l'Australie a eu le plaisir de co-présider la Conférence de 2013 de l'OSCE avec ses partenaires asiatiques pour la coopération, qui s'est tenue en Australie. Sous le thème, « Améliorer la sécurité des femmes et des filles », la conférence a rassemblé des responsables gouvernementaux, des universitaires et des organisations non gouvernementales afin d'examiner les succès et les échecs enregistrés dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre la violence sexiste

et la traite des êtres humains, ainsi que les efforts visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes. Ces efforts renforcent les travaux du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité et la priorité que nous accordons à cette question.

L'Australie approuve également la vision de l'OSCE d'une sécurité globale qui tient compte du rôle crucial des droits de l'homme et des questions économiques et environnementales, en plus de la dimension politico-militaire. La protection et l'autonomisation des populations sont essentielles pour trouver des solutions efficaces et durables aux menaces multidimensionnelles à la sécurité. Une telle approche renforce les capacités, l'entente et la résilience chez les individus et les communautés.

L'Australie félicite l'OSCE de son engagement de longue date en faveur de la non-prolifération. Nous saluons le rôle de chef de file de l'OSCE en matière de prévention de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre entre ses membres et au-delà, vers les régions qui connaissent des conflits ou l'instabilité. Ce leadership a contribué à l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001.

L'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale, le 2 avril, est un autre pas important dans le domaine du désarmement multilatéral. Nous saluons la contribution des membres de l'OSCE qui a permis l'adoption d'un document final vigoureux. Il faut désormais assurer la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes pour prévenir le commerce illégal et irresponsable des armes et réduire la souffrance humaine. Nous attendons de l'OSCE qu'elle joue de nouveau un rôle de premier plan afin de veiller à ce que ses membres signent ce Traité le 3 juin à New York et à sa mise en œuvre effective au sein de l'OSCE et dans d'autres régions qui ont besoin d'appui pour le mettre en œuvre.

Je voudrais remercier M. Kozhara de ses observations concernant l'Afghanistan. À l'instar des autres membres du Conseil et de la communauté internationale, l'Australie s'est engagée en faveur de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité à long terme de l'Afghanistan. À cet égard, l'engagement et l'appui constructifs des pays voisins sont indispensables. L'Australie appuie les efforts déployés à cette fin et notamment les mesures de confiance régionales à travers l'initiative « Au cœur de l'Asie ». Nous saluons

également les contributions constructives que l'OSCE continue d'apporter aux efforts internationaux en appui à la sécurité et à la stabilité de l'Afghanistan.

L'Australie, tout comme l'OSCE et les autres membres de ce Conseil, condamne le terrorisme et est déterminée à lutter contre cette menace partout où elle se manifeste. Les efforts de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme sont impressionnants. L'Australie se félicite de la coopération de l'OSCE avec les organismes de l'ONU et a été heureuse d'appuyer un certain nombre de projets de lutte contre le terrorisme. En outre, elle souhaite renforcer ce partenariat avec l'OSCE. L'Australie salue l'OSCE pour sa détermination et sa coopération en faveur de la lutte mondiale contre les idéologies et les tactiques terroristes.

Pour terminer, une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales est un élément essentiel pour assurer la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons le Conseil à continuer d'exploiter toutes les possibilités de coopérer étroitement avec l'OSCE à cette fin.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession aux fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana de sa présidence efficace du Conseil le mois dernier. Nous adressons nos remerciements et nos meilleurs vœux aux deux équipes.

En outre, nous voudrions remercier M. Leonid Kozhara, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé très complet et de nous avoir fait part de la vision et du programme de travail de son organisation.

L'OSCE, qui représente 57 États en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Nord, constitue un solide pilier pour la paix et la sécurité régionales. Ses meilleures pratiques en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises sont reproduites par d'autres organisations régionales. Les trois aspects des activités de l'OSCE – politique et militaire, économique et environnemental, et humain – sont les meilleurs moyens d'apporter une réponse globale à des problèmes de sécurité.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte, l'ONU coopère avec des organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

et le règlement pacifique des différends. Par le passé, l'ONU et l'OSCE ont chacune apporté un complément aux efforts de l'autre dans le but de prévenir des conflits, d'instaurer la confiance et de renforcer la sécurité ainsi qu'en ce qui concerne la médiation, la gestion des crises et la stabilisation après un conflit.

Durant la guerre froide, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a précédé l'OSCE, joua un rôle important en servant de cadre de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Après la fin de la guerre froide, l'OSCE a contribué à gérer la transition en Europe et à faire face aux problèmes qui se sont posés après la guerre froide. Nous apprécions le rôle important que l'OSCE joue actuellement en facilitant différents processus visant à régler des crises et des conflits dans les régions qu'elle couvre. Il s'agit, par exemple, du processus de règlement de la question de la Transnistrie et les discussions internationales de Genève sur la Géorgie. Nous remercions également les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE d'aider l'Azerbaïdjan et l'Arménie à trouver une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh. Nous nous félicitons aussi du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous la conduite de l'Union européenne. Le rôle de l'OSCE à l'appui de ce dialogue est très important.

Les initiatives de l'OSCE en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements donnent des résultats. Nous apprécions également beaucoup l'action qu'elle mène contre des menaces transnationales telles que la traite des personnes et le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la cybercriminalité.

L'ONU et l'OSCE ont des priorités similaires dans le domaine économique et en matière d'environnement et en ce qui concerne l'énergie durable pour tous. Une plus grande synergie et une coordination plus étroite entre les deux organisations s'imposent. Nous considérons que les bons résultats obtenus par l'OSCE dans ces domaines présentent un intérêt pour l'Asie du Sud et de nombreuses autres régions.

La dimension humaine est tout aussi importante. L'OSCE met l'accent sur les jeunes et les enfants afin de trouver des solutions novatrices en vue de sociétés plus développées, mieux éduquées et plus tolérantes. Nous apprécions en particulier les activités qu'elle mène en Afghanistan pour renforcer les capacités de la Police nationale afghane, lutter contre le trafic de drogues et renforcer le contrôle douanier et la surveillance des frontières. Le Pakistan est convaincu qu'un

Afghanistan pacifique et stable aidera les Afghans à redécouvrir leur destin, à consolider leur régime politique et à reconstruire leur économie. Alors que les forces de sécurité internationales se préparent à se retirer d'ici à 2014, la poursuite de la coopération entre l'OSCE et l'Afghanistan facilitera la transition en cours dans quatre domaines : la sécurité, la réconciliation, le processus électoral et l'économie. Nous saluons en particulier l'intention du Président en exercice de l'OSCE d'envisager de nouveaux domaines de coopération pour renforcer les capacités en Afghanistan.

Pour terminer, nous souhaitons à l'Ukraine plein succès à la présidence de l'OSCE. Nous prenons acte de ses priorités et espérons que, sous sa conduite, l'organisation poursuivra ses activités importantes qui recouvrent aussi bien des questions de sécurité difficiles que le développement économique durable ou la promotion et la défense des droits de l'homme.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je voudrais me joindre aux précédents orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Leonid Kozhara, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, et pour le remercier de nous avoir exposé ses priorités pour 2013 en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Avec désormais 57 États membres, l'OSCE occupe une place unique parmi les organisations régionales avec lesquelles l'ONU est appelée à coopérer, en vertu du Chapitre VIII de la Charte. L'OSCE joue un rôle important dans le règlement des conflits et la promotion des droits de l'homme en Europe et en Asie centrale. L'adhésion récente de la Mongolie illustre l'attrait que l'OSCE continue d'exercer au-delà des frontières de l'Europe.

En tant que membre de l'OSCE, le Luxembourg souscrit entièrement aux ambitions de la présidence ukrainienne de saisir la dynamique créée suite au sommet d'Astana en 2010 pour approfondir la réflexion sur la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne libre, démocratique, unie et indivisible. Le processus « Helsinki +40 », lancé lors du Conseil ministériel de Dublin en décembre dernier, devra permettre de réaliser une vision ambitieuse de l'OSCE : une vision articulée autour d'une approche globale de la sécurité, qui tienne compte à la fois de la dimension politico-militaire, de la dimension économique et environnementale, et de la dimension humaine.

Nous sommes particulièrement attachés à la dimension humaine, qui est un élément essentiel de toute architecture de sécurité moderne. Elle doit occuper une place de premier plan au sein de l'OSCE. Il est important que la présidence ukrainienne poursuive le travail initié par les présidences lituanienne et irlandaise sur la liberté d'expression et la liberté des médias, y compris les médias numériques. Nous saluons le travail essentiel réalisé dans le domaine de l'observation et de l'assistance électorales par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE.

L'ONU et l'OSCE sont fondées sur des valeurs et des principes communs. Il est donc tout à fait naturel que les deux organisations coopèrent étroitement. Nous nous félicitons des mémoranda d'entente signés entre l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui visent à développer un partenariat pour les initiatives de paix et de désarmement et à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, en promouvant la mise en œuvre, à l'échelle régionale, de la résolution 1540 (2004). Nous saluons également les efforts déployés par l'OSCE en partenariat avec les Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour lutter contre le crime transnational organisé, tel que le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains.

Sur le terrain, l'OSCE coopère activement avec les Nations Unies. Elle a démontré sa capacité à jouer un rôle essentiel, de concert avec d'autres organisations régionales, dans le règlement de conflits et la promotion de la paix. C'est le cas en Afghanistan, dans les Balkans et en Europe orientale – dans le contexte du conflit en Moldova portant sur le territoire de la Transnistrie. C'est encore le cas dans le Caucase du Sud, à travers le Groupe de Minsk et le processus des discussions de Genève, ou encore en Asie centrale. Pour ne prendre que ce dernier exemple, il faut saluer le fait que l'OSCE travaille en bonne intelligence avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, compte tenu des défis transfrontaliers liés à la gestion des ressources hydriques et énergétiques et à la lutte contre le terrorisme.

Nous notons avec intérêt que la présidence en exercice ukrainienne de l'OSCE a fait du règlement des conflits prolongés et non réglés dans la zone de l'OSCE la priorité de ses priorités. Tout progrès en vue d'une solution durable à ces conflits sera une contribution importante à la paix et à la sécurité dans la région.

Le Luxembourg présidera le Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE pendant les quatre derniers mois de l'année en cours. Comme l'a annoncé notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères lors du Conseil ministériel de Dublin en décembre dernier, le Luxembourg entend soutenir dans ce cadre les efforts visant à améliorer la coordination avec l'ONU dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Deux dialogues de sécurité que nous organiserons au mois de septembre auront pour but notamment de promouvoir la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Mon pays présidera enfin les discussions sur les priorités politico-militaires pour 2014 qui seront soumises pour adoption au Conseil ministériel de Kiev, en décembre prochain.

En conclusion, je voudrais assurer le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine que le Luxembourg n'épargnera pas ses efforts pour contribuer à promouvoir l'acquis de l'OSCE, dans toutes ses dimensions, et à faire avancer la coopération entre l'ONU et l'OSCE en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M. Briens (France) : Je salue la présence de M. Leonid Kozhara, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, et félicite son pays pour son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2013. Je saisis également cette occasion pour me réjouir de la décision prise par les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne le 10 décembre dernier de reconnaître les aspirations européennes de l'Ukraine et d'œuvrer à la réalisation d'une association politique et d'une intégration économique, basées sur le respect de valeurs communes, dans le cadre du Partenariat oriental. Je limiterai mon intervention à trois observations.

Premièrement, la relation entre les deux organisations. L'ONU et l'OSCE ont un objectif commun, la première au niveau mondial, la seconde au niveau régional : renforcer les liens et le dialogue entre les États pour ainsi mieux assurer leur sécurité. Nous savons que le dialogue entre organisations soulève en général des questions politiques complexes. Nous le constatons dans le dialogue que le Conseil entretient par exemple avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et bien d'autres organisations. Mais ce dialogue est devenu un élément incontournable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies offre un cadre qui, à nos yeux, a bien résisté à l'épreuve des faits et du temps. De l'Asie centrale à la Bosnie en

passant par la Géorgie et le Kosovo, l'OSCE et l'ONU ont démontré leur capacité à travailler en bonne entente sur le terrain. Cette relation reste à nos yeux un élément essentiel pour la sécurité en Europe. Elle peut être aussi une source d'inspiration en termes de coopération innovante utile dans d'autres régions.

Deuxièmement, l'avenir de l'OSCE. L'OSCE couvre un vaste espace, de Vancouver à Vladivostok. Ce sont 57 pays, avec l'adhésion récente de la Mongolie, qui partagent des valeurs communes et la conviction que la sécurité de l'espace euro-Atlantique et euro-asiatique va de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Or, nous constatons à Vienne une tendance préoccupante de certains États membres de l'organisation à revenir sur leurs engagements en la matière. Nous attendons que la présidence ukrainienne de l'OSCE garantisse et promeuve les engagements pris dans les trois dimensions de l'OSCE. Nous attachons une importance particulière, à cet égard, à la liberté d'expression et à la liberté des médias. De la même façon, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme doit pouvoir continuer à jouer son rôle en matière d'observation des élections. Pour cela, son autonomie doit être préservée.

La France soutient pleinement le dialogue initié au Conseil ministériel de Dublin sur l'avenir de l'OSCE dans le cadre du processus « Helsinki +40 » dans la perspective du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki en 2015. Ce dernier ne saurait se limiter à réaffirmer, comme cela a été fait au Sommet d'Astana en 2010, la validité des engagements d'Helsinki et de l'ensemble de l'important acquis de l'OSCE. Il s'agit de trouver les moyens de mettre pleinement en œuvre tous les engagements pris par les États participants et de réaffirmer notre attachement à cet espace de sécurité fondé sur des valeurs communes.

Le troisième point que je voudrais aborder est l'engagement sur le terrain. L'OSCE dispose aujourd'hui de 15 missions présentes dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans, souvent aux côtés de l'ONU. Son rôle reste, à nos yeux, indispensable. Ainsi, après avoir, avec l'ONU et l'Union européenne, contribué à mettre fin aux violences interethniques au Kirghizistan, l'OSCE a été en mesure de mettre en place l'initiative de sécurité communautaire pour contribuer à apaiser les tensions entre communautés kirghize et ouzbèke. Elle contribue activement à la stabilisation aux frontières de l'Afghanistan et de l'Asie

centrale, notamment en formant des gardes-frontières dans la région d'Asie centrale, y compris des Afghans. Elle coopère également avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre les menaces transnationales. Elle vient de renouveler avec l'Office un plan d'action conjoint pour l'année 2013-2014. C'est un bon exemple de coopération réussie entre l'OSCE et les Nations Unies.

Dans le Caucase, nous restons déterminés, au titre de notre coprésidence du Groupe de Minsk, avec les États-Unis et la Russie, à aider l'Arménie et l'Azerbaïdjan à trouver un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Les coprésidents poursuivent leur travail de médiation tout en appelant les parties au respect du cessez-le-feu et à s'abstenir d'actions et de déclarations de nature à alimenter les tensions. Les coprésidents ont fait connaître à plusieurs reprises leurs préoccupations sur la question de l'ouverture de vols civils vers le Haut-Karabakh ainsi que sur les violences persistantes sur la ligne de contact.

Concernant le bureau de l'OSCE de Bakou, nous faisons confiance à la présidence en exercice de l'OSCE pour parvenir à une solution qui permette à cette mission de terrain de préserver et de remplir son mandat.

S'agissant de la Géorgie, la France apporte son plein soutien aux discussions de Genève et au rôle de l'OSCE dans ce processus, aux côtés de l'Union européenne et des Nations Unies. Ces discussions doivent se poursuivre afin de renforcer la confiance entre les parties et d'améliorer la situation des populations locales. Nous réaffirmons bien évidemment notre attachement aux principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, tels que reconnus par le droit international.

En Transnistrie, nous sommes encouragés par l'augmentation du nombre de réunions en formule cinq plus deux en 2012. Nous espérons que cette dynamique positive se poursuivra en 2013 et que des avancées sur la substance seront possibles.

Dans les Balkans, la facilitation de l'OSCE a permis aux électeurs binationaux serbes du Kosovo de prendre part pacifiquement aux scrutins législatif et présidentiel serbes du 6 mai 2012. C'était une mission difficile, et l'OSCE s'est acquittée de cette tâche avec professionnalisme, grâce notamment à sa présence substantielle sur le terrain. L'OSCE a été une nouvelle fois sollicitée pour faciliter l'organisation des élections municipales partielles dans le cadre de l'accord passé le

19 avril dernier à Bruxelles entre Belgrade et Pristina et confirmé par les deux parlements.

Enfin, en Bosnie, pays qui sera à l'ordre du jour de ce Conseil la semaine prochaine, la présence de l'OSCE couvre un important volet d'activités telles que la gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, mais aussi la gestion des stocks d'armes et de surplus de munitions, un sujet sur lequel l'OSCE doit garder un rôle de chef de file.

Je voudrais conclure en adressant une nouvelle fois à l'Ukraine tous nos vœux de succès pendant sa présidence et l'assurer du soutien de la France.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Kozhara, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, et je le remercie du point qu'il nous a fait aujourd'hui sur les activités menées par l'OSCE sous la présidence ukrainienne. Nous félicitons le Président en exercice des priorités qu'il a définies, notamment s'agissant de revitaliser les négociations en cours, de lutter contre les menaces transnationales, notamment la prolifération des armes de destruction massive, et d'appuyer la sensibilisation aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité et l'OSCE souhaitent tous les deux mettre un terme aux conflits actifs et atténuer les menaces futures à la paix et à la sécurité internationales. Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec le Président en exercice, le secrétariat de l'OSCE et les autres États participants et partenaires afin de promouvoir l'approche globale de l'OSCE dans le domaine de la sécurité, qui s'articule efficacement avec les activités de l'ONU dans ce domaine.

L'OSCE continue de contribuer à la paix et à la sécurité, notamment grâce aux missions qu'elle déploie sur le terrain, à l'action de ses représentants spéciaux et à ses initiatives de promotion de la transparence militaire. Au Kosovo, où le chef de la mission de l'OSCE est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la complémentarité de l'OSCE et de l'ONU est évidente. Les États-Unis saluent le rôle actif que joue l'OSCE pour aider et conseiller le Kosovo dans la mise en place d'institutions démocratiques et en matière de protection des droits de l'homme. Nous invitons l'OSCE à appuyer, dans la limite de son mandat,

l'important accord intervenu le 19 avril entre la Serbie et le Kosovo.

L'action de l'OSCE pour obtenir des progrès dans les conflits prolongés qui agitent la République de Moldova, la Géorgie et le Haut-Karabakh ne date pas d'hier. En ce qui concerne la République de Moldova, nous nous félicitons des avancées des pourparlers de la formule cinq plus deux vers le règlement global de la question de la Transnistrie et nous espérons que de nouvelles mesures pourront être prises pour améliorer la confiance des deux côtés du fleuve. En tant que coprésidents du Groupe de Minsk, les États-Unis accordent beaucoup d'importance au soutien de la présidence de l'OSCE à nos efforts pour aider les parties à trouver une solution au conflit du Haut-Karabakh. Les États-Unis appuient également l'action que mène l'OSCE en tant que coprésidente du processus international de Genève et les efforts qu'elle déploie actuellement pour régler les problèmes humanitaires et de sécurité dans les zones de la Géorgie touchées par le conflit.

Deuxièmement, les États-Unis félicitent également l'OSCE pour ses efforts en vue de partager son expérience et de promouvoir le dialogue au-delà des frontières de l'Europe grâce à son partenariat avec la Méditerranée et l'Asie sous la forme de programmes de coopération. Nous lui savons tout particulièrement gré de l'appui qu'elle apporte à la transition en Afghanistan, par le truchement de son action en faveur de l'amélioration de la sécurité aux frontières, de la lutte contre le trafic des stupéfiants et de la promotion du développement. Les programmes tels que la formation conjointe OSCE/Programme des Nations Unies pour le développement dispensée à l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE de Douchanbé aux officiers afghans et d'autres pays d'Asie centrale permettent de développer les compétences des douaniers et des agents de la police des frontières et améliorent de surcroît la coopération régionale dans des domaines cruciaux.

Troisièmement, les États-Unis encouragent vivement l'OSCE à poursuivre ses activités de plaidoyer auprès des États participants en matière de lutte contre les menaces transnationales, notamment les menaces cybernétiques, le trafic de drogue, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le travail réalisé par l'Organisation dans ce nouveau domaine qu'est la sécurité cybernétique pour recenser les nouvelles tendances et les mesures de riposte éventuelles est primordial pour contrer des menaces qui ne sont pas seulement virtuelles mais bien

réelles, notamment l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. Nous accueillons également favorablement les efforts que déploie l'OSCE en faveur de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et la prolifération, ainsi que son action pour le renforcement du cadre juridique international antiterroriste en facilitant la coopération en matière pénale et en menant des initiatives conjointes avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Enfin, les États-Unis considèrent l'OSCE comme un acteur important en matière de protection des droits de l'homme, de promotion de la tolérance et de la non-discrimination, d'appui à l'exercice des libertés fondamentales des citoyens et de réalisation de l'égalité des sexes dans sa région, des engagements auxquels tous les États participants ont fondamentalement souscrit.

Nous appuyons pleinement les efforts de l'OSCE pour accroître la participation politique des femmes, étendre les capacités des systèmes juridiques en matière de violence domestique et encourager les réseaux de soutien et de parrainage pour l'autonomisation des femmes. Nous apprécions grandement l'appui et les conseils importants que l'OSCE, par l'entremise de son forum pour la coopération en matière de sécurité, fournit aux États participants dans leurs efforts pour appliquer la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous exhortons tous les États participants, les partenaires et l'ensemble des Membres de l'ONU à respecter le principe de l'égalité des sexes. L'OSCE a nommé des responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans toutes ses opérations et institutions sur le terrain ainsi que dans tous les départements à son secrétariat. Voilà un bon exemple de la manière dont les organisations peuvent véritablement prendre en compte la problématique hommes-femmes.

L'approche du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki vient nous rappeler les accords qui ont confirmé le lien inextricable qui existe entre sécurité des États et sécurité des citoyens. Nous réaffirmons notre attachement à cet objectif et appuyons les efforts prodigieux déployés par l'OSCE pour sa réalisation.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil aujourd'hui à S. E. M. Leonid Kozhara, Ministre ukrainien des affaires des étrangères, et félicite l'Ukraine de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je remercie M. Kozhara de son exposé présentant les priorités de l'OSCE pour 2013.

Les problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui montrent clairement l'importance d'un partenariat étroit entre l'ONU et les organismes régionaux pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales. La République de Corée se félicite que l'OSCE contribue de plus en plus au règlement des menaces et des problèmes mondiaux, et se montre de plus en plus disposée à resserrer sa coopération avec le Conseil de sécurité. Les connaissances de l'OSCE et son expérience s'agissant de surmonter la guerre froide et les divisions lui ont permis de devenir un partenaire plus fiable du Conseil de sécurité. Nous prenons acte nous aussi des priorités énoncées par le Président en exercice. À cet égard, je voudrais aujourd'hui mettre en avant plusieurs éléments.

Premièrement, nous nous félicitons que l'OSCE mette davantage l'accent sur la non-prolifération. Il s'agit d'un domaine où je suis persuadé que nous pouvons étendre la coopération en place. Parce qu'elle est la plus grande organisation régionale qui existe, l'OSCE fait figure de porte-étendard dans la lutte mondiale contre la prolifération des armes de destruction massive. En outre, on ne peut que saluer le rôle important que joue l'OSCE en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), en ayant fait une des priorités de son programme de travail pour la période 2012-2015. Selon moi, de tels efforts régionaux sont indispensables pour relayer, compléter et appuyer les objectifs assignés au Comité 1540. Aussi ai-je l'intention de débattre de cette question avec les membres de l'OSCE à la réunion du Forum pour la coopération en matière de sécurité qui se tiendra à Vienne la semaine prochaine. Je suis convaincu que c'est là une bonne occasion de renforcer notre coopération mutuelle en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Deuxièmement, nous saluons et encourageons les efforts menés par l'OSCE pour régler les conflits prolongés sur le continent. Même si la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales revient au Conseil de sécurité, je considère que l'OSCE peut contribuer efficacement au règlement des conflits régionaux et venir compléter et renforcer le travail du Conseil. Nous félicitons l'OSCE de son engagement actif dans le processus politique de règlement global de ces conflits, notamment dans le sud du Caucase et en Transnistrie. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts à cet égard, en s'appuyant sur sa compréhension intime des facteurs politiques, sociaux, culturels et économiques qui sous-tendent ces conflits.

Troisièmement, la République de Corée félicite l'OSCE pour sa volonté solide de lutter contre les menaces transnationales que sont notamment le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et les menaces cybernétiques. Parmi ces problèmes, les menaces en provenance du « cyberspace » doivent particulièrement retenir notre attention. Dans un effort pour s'attaquer efficacement à ce défi, le Gouvernement coréen organisera à Séoul en octobre prochain une conférence sur le cyberspace. Nous ne doutons pas que ce sera là une excellente occasion d'envisager des moyens efficaces de créer un cyberspace sûr, fiable et ouvert. Les efforts déployés par l'OSCE pour élaborer des mesures de confiance dans le domaine du cyberspace peuvent utilement étayer les travaux de la conférence.

Enfin, je voudrais brièvement évoquer le processus d'Helsinki qui a abouti à la création de l'OSCE et la vision de la paix et de la coopération en Asie du Nord-Est. Le concept de sécurité globale et indivisible fondée sur la coopération et des mesures de confiance défini par le processus d'Helsinki continue de revêtir une signification particulière pour d'autres régions du monde, notamment en Asie du Nord-Est. Dans cette région, qui manque cruellement de grandes institutions multilatérales dans le domaine de la sécurité, la coopération politique et en matière de sécurité demeure à ses balbutiements, bien que le niveau d'interdépendance économique soit lui très élevé. C'est dans ce contexte que le Gouvernement coréen s'efforce de mettre en place une initiative pour la paix et la coopération en Asie du Nord-Est, baptisée Processus de Séoul. Cette initiative rassemblerait les pays de la région qui, sur la base de la confiance, élargiraient leur coopération des questions non politiques, tels les changements climatiques, aux questions politiques. Alors que nous faisons avancer cette initiative, le processus d'Helsinki de l'OSCE pourrait être un guide utile pour la promotion de la paix et de la prospérité en Asie du Nord-Est également.

Enfin, la République de Corée souhaite exprimer son appréciation de la contribution inestimable de l'OSCE au maintien de la paix et de la sécurité internationales et espère qu'elle renforcera encore son étroite coopération avec le Conseil de sécurité pour faire face aux menaces et aux défis mondiaux.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, de souhaiter la bienvenue au Ministre Léonid Kozhara, que nous remercions pour son exposé. Je le félicite de son accession

à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et lui souhaite un plein succès au cours de son mandat.

Le Guatemala est convaincu que les organisations régionales et sous-régionales peuvent contribuer à renforcer davantage le système multilatéral, y compris dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La collaboration entre l'ONU et l'OSCE est l'exemple concret d'une alliance qui a permis de promouvoir la paix et la sécurité en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Nous sommes convaincus que, sous la présidence de l'Ukraine, l'OSCE continuera à promouvoir le dialogue et la coopération avec l'ONU.

Nous tenons également à souligner les efforts spécifiques déployés dans les domaines inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Premièrement, en Afghanistan, l'OSCE a pris une part active aux efforts visant à promouvoir le dialogue politique, à renforcer les capacités nationales et à appuyer le processus démocratique. À cet égard, le Guatemala constate avec satisfaction la coordination étroite qui existe entre l'OSCE et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Nous nous félicitons de l'aide fournie par le Gouvernement afghan dans les domaines tels que la sécurité des frontières, la formation de la police et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Deuxièmement, s'agissant de la situation au Kosovo, l'OSCE joue également un rôle constructif, en étroite coordination avec l'ONU et l'Union européenne, dans le contexte d'un environnement qui présente de grandes difficultés. Le Guatemala reconnaît le travail réalisé notamment pour renforcer l'état de droit. Nous prenons note également de l'accord conclu récemment entre Belgrade et Pristina et nous félicitons de l'issue du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne.

Troisièmement, s'agissant de la zone de l'OSCE, nous sommes préoccupés par la menace que les conflits prolongés dans cette zone posent pour la sécurité. C'est un domaine où l'ONU et l'OSCE pourrait intensifier leur coopération.

Quatrièmement, nous prenons note des priorités que l'Ukraine a arrêtées pour sa présidence de l'OSCE en 2013. Nous sommes heureux d'apprendre que, en plus des efforts déployés pour régler les conflits prolongés, l'accent sera mis sur un nouvel engagement en faveur de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que sur les menaces transnationales.

Nous nous félicitons également de la signature récente des mémorandums d'accord entre le Bureau des affaires de désarmement et l'OSCE visant à promouvoir l'application régionale de la résolution 1540 (2004).

Enfin, le Guatemala s'associe à tous ceux qui appuient la vision et les priorités énoncées par l'Ukraine pour l'OSCE cette année, et nous formons l'espoir que l'ONU et l'OSCE poursuivront une coopération fructueuse.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je me joins aux autres membres du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue à M. Léonid Kozhara et le féliciter de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie également pour sa présentation des priorités que son pays a énoncées pour sa présidence de l'OSCE et des perspectives de coopération entre cette dernière et l'ONU.

L'Argentine accorde une grande valeur aux contributions des organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous croyons qu'elles sont non seulement essentielles au renforcement du système multilatéral, mais qu'elles confèrent également une légitimité et une efficacité accrues aux actions de la communauté internationale visant à relever les défis posés à la paix et à promouvoir le dialogue et la coopération.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du travail important réalisé par l'OSCE en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de situations post-confliktuelles. Eu égard à ces questions, je voudrais revenir sur certains aspects mentionnés par le Ministre Kozhara.

La coopération entre l'ONU, l'OSCE et d'autres organisations sur des questions régionales et thématiques a permis une meilleure coordination entre les divers acteurs internationaux. Il convient de mentionner entre autres exemples – et cela a été évoqué par d'autres membres du Conseil – la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'OSCE. Nous pensons que cette coopération a favorisé les efforts menés actuellement pour normaliser et stabiliser les relations dans la région.

Nous jugeons également important de souligner la coopération étroite entre l'OSCE et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Il est indéniable que cette coopération a augmenté la capacité du Centre régional à réagir

face aux problèmes nationaux qui ne sont pas sans incidences sur la stabilité régionale et aux conséquences transfrontalières des menaces posées par le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement et aux problèmes liés à la gestion des ressources hydriques.

Nous nous félicitons de ce que l'Ukraine ait inclus la question des conflits prolongés parmi ses priorités pendant sa présidence, car ceux-ci menacent la stabilité régionale. Dans le même ordre d'idée, nous saluons la volonté de contribuer au processus de règlement de la question transnistrienne, comme la visite effectuée à Chisinau au début de l'année par M. Kozhara et son représentant spécial l'a clairement indiqué, ainsi que le rôle joué par l'OSCE dans les pourparlers tenus à Lviv en avril dernier. Nous espérons que la prochaine réunion, qui doit avoir lieu à Odessa, favorisera la réalisation de progrès politiques vers une solution durable.

Nous nous félicitons également de l'engagement pris dans le contexte des pourparlers de Genève sur le conflit de Géorgie en 2008 et des pourparlers sur le Haut-Karabakh, tenus sous la coprésidence de l'OSCE et du Groupe de Minsk.

S'agissant des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme celle de l'Afghanistan, nous sommes d'accord avec le Ministre ukrainien pour dire qu'il est nécessaire d'examiner les implications du retrait des forces internationales prévu en 2014 et les réponses possibles que l'OSCE et d'autres organismes peuvent éventuellement fournir une vue de garantir la stabilité dans la région.

Nous sommes par ailleurs satisfaits de l'importance qu'accorde la présidence ukrainienne aux efforts visant à renforcer les mécanismes de maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, ainsi que son engagement à lutter contre les menaces transnationales que je viens d'évoquer, comme le terrorisme, la criminalité organisée, la traite des personnes, et le trafic d'armes et de drogue.

Pour finir, l'Argentine apprécie en particulier l'attention prêtée à la mise en œuvre des engagements existants en matière de liberté de la presse, d'éducation de la jeunesse et de droits de l'homme. Nous appuyons la vision et les priorités définies par l'Ukraine pour le travail de l'OSCE au cours de l'année à venir, et nous espérons qu'aussi bien le Conseil de sécurité que le système des Nations Unies dans son ensemble

approfondiront leurs efforts de collaboration avec l'OSCE au cours de la présidence ukrainienne.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Leonid Kozhara, au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je tiens en outre à le remercier d'avoir présenté ses priorités en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2013, ainsi que sa vision des progrès enregistrés jusqu'ici.

L'OSCE demeure une instance importante de dialogue visant à créer une communauté de sécurité sur un vaste territoire, de l'Atlantique Nord à l'Extrême-Orient, regroupant ses États participants dans des activités de grande envergure à travers les trois dimensions de la sécurité. Elle constitue une plateforme demandant aux États participants de rendre compte des engagements qu'ils ont pris, et permet de discuter des questions qui continuent parfois de diviser l'Est et l'Ouest, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie.

Nous appuyons le programme de travail de la présidence ukrainienne dans les trois dimensions, et continuons d'œuvrer à ses côtés pour faire des progrès dans ses domaines prioritaires, notamment dans les conflits prolongés qui sévissent en République de Moldova et dans le Caucase du Sud, et pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratisation. Ce sont des questions importantes aux yeux non seulement de l'OSCE, mais également de l'ONU.

Nous soutenons le travail que l'Ukraine est en train de réaliser pour faire avancer les discussions sur la maîtrise des armes dans la dimension politico-militaire, et avons hâte d'y participer de manière constructive à la fois avec le Président et avec ses successeurs au sein du processus « Helsinki +40 », qui vise à dynamiser et à consolider les engagements dans l'ensemble de l'organisation.

La promotion et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit demeurent au cœur du concept global de sécurité de l'OSCE. De toutes les organisations internationales, l'OSCE est celle qui comporte l'un des ensembles les plus vastes d'engagements, de normes et de principes, mais les écarts se creusent quant au respect de ces engagements par les États participants.

Nous appuyons les efforts de la présidence ukrainienne pour encourager une meilleure mise en œuvre.

Les institutions de l'OSCE ont un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider les États à respecter leurs engagements. Nous saisissons aujourd'hui cette occasion pour les remercier de leurs contributions exceptionnelles.

De même, les opérations que mène l'OSCE sur le terrain dans les États participants restent importantes car elles aident les pays hôtes à respecter leurs engagements. Nous continuons d'appuyer ces mandats dans toute la région de l'OSCE.

Nous accordons une priorité particulière aux efforts déployés par l'OSCE pour veiller à ce que la liberté des médias soit respectée, aussi bien en ligne qu'hors ligne, et que ceux qui exercent leur droit à la liberté d'expression soient en mesure de le faire sans subir de violence, harcèlement ou intimidation. Nous espérons que les États participants accepteront de renforcer les engagements pris dans ce domaine lors de la réunion du Conseil ministériel qui aura lieu à Kiev.

Nous soutenons les efforts déployés par l'Ukraine pour faire des progrès dans les conflits prolongés qui sévissent en République de Moldova et dans le Caucase du Sud, et avons été intéressés d'entendre le point de vue de l'Ambassadeur Deshchytzia, Représentant spécial du Président, quand il s'est rendu à Londres récemment. En tant qu'acteur clef du processus cinq plus deux pour la Transnistrie, l'Ukraine est bien placée pour relancer les pourparlers. Nous continuons de penser que les pourparlers de Genève, coprésidés par l'OSCE, l'Union européenne et l'ONU, représentent un dialogue nécessaire pour régler le conflit en Géorgie. Concernant le Haut-Karabakh, nous appuyons les efforts entrepris par le Président pour entrer en contact avec le Groupe de Minsk, ainsi que la poursuite du dialogue avec l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

Pour ce qui est de la dimension politico-militaire, le cadre général actuel de l'OSCE s'agissant de la maîtrise des armes conventionnelles et des mesures de confiance et de sécurité contient de nombreux éléments importants que nous devons soigneusement préserver et mettre pleinement en œuvre. Cependant, il est également clair que les régimes ne fonctionnent pas de façon optimale, et doivent être modernisés pour garantir leur adaptation au contexte de l'évolution de l'environnement en matière de sécurité internationale.

Le statu quo actuel est intrinsèquement instable et peu susceptible de durer.

Le Royaume-Uni estime que l'OSCE peut jouer un rôle régional utile pour faire face aux problèmes transnationaux, y compris dans des régions comme l'Asie centrale. Un nombre croissant de preuves convaincantes s'accumulent, démontrant que l'OSCE peut apporter une valeur ajoutée significative grâce à son travail sur la sécurité aux frontières et à la résolution 1540 (2004). Il est essentiel de prendre en considération la question des femmes et la paix et la sécurité pour régler les conflits, ce qui est au cœur de la raison d'être de l'OSCE.

Mes collègues connaissent le profond attachement du Royaume-Uni à la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit. Nous nous félicitons de ce que la présidence ukrainienne continue de se pencher sur la question d'une coopération efficace entre l'OSCE et les autres organisations internationales, tout particulièrement l'ONU. L'on peut faire davantage pour collaborer sur les questions plus vastes de sécurité afin de garantir une certaine complémentarité et éviter la duplication des efforts, notamment pour ce qui est de la lutte contre la traite des personnes, ou contre le trafic de stupéfiants ou d'autres marchandises illicites.

Il importe que tous les membres de l'OSCE se conforment à leurs engagements. Le rôle du Président en exercice de l'OSCE fournit l'occasion de promouvoir et d'incarner les principes des droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, sur lesquels se fonde l'OSCE. Le Royaume-Uni se réjouit de continuer à travailler avec l'Ukraine et les autres États participant au renforcement et à la mise en œuvre de ces engagements dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

J'ai quelques questions à poser au Ministre des affaires étrangères. La première porte sur la dimension humaine. Le Royaume-Uni accorde une grande valeur aux engagements que les États participants ont pris au titre de la dimension humaine pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans la région. Nous avons été fort déçus qu'aucun accord sur le renforcement de ces engagements n'ait pu être trouvé lors des deux dernières réunions du Conseil ministériel. Nous aimerions entendre le point de vue du Ministre sur ce que lui semblent devoir être les perspectives de progrès dans ce domaine sous sa présidence, à Kiev au mois de décembre.

Deuxièmement, concernant la coopération avec d'autres organisations internationales, nous avons été très heureux d'entendre le Ministre parler du renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine des menaces transnationales, et d'une meilleure coordination avec les autres acteurs internationaux dans le contexte de la proche transition en Afghanistan. Je me demande quelles sont les autres perspectives que le Ministre entrevoit dans le travail commun mené entre l'OSCE et d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, où une telle coordination ferait jouer les complémentarités et permettrait à l'OSCE d'accroître sa valeur et son savoir-faire.

M. Loulichki (Maroc) : Je m'associe aux collègues qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Leonid Kozhara, et le féliciter pour son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie en outre de l'exposé complet des priorités et des perspectives d'action de la présidence ukrainienne qu'il nous a fait.

Le Maroc accorde une grande importance au rôle des organisations régionales et sous-régionales, et à leur coopération avec l'ONU conformément à la Charte et dans le respect de leurs mandats et leurs responsabilités respectives. L'OSCE apporte une contribution indéniable et appréciée au règlement des conflits à travers ses mécanismes de prévention, particulièrement à travers le Centre de prévention des conflits.

Nous estimons que l'entente et la complémentarité entre l'OSCE et l'ONU sont un acquis à préserver et à enrichir. Nous nous félicitons des priorités arrêtées par la présidence ukrainienne et qui s'inscrivent dans la continuité de la contribution de l'OSCE à la promotion de la paix et la sécurité internationales. En tant que membre actif du Groupe des amis de la médiation, le Maroc salue l'engagement de la présidence ukrainienne à faciliter le développement d'un outil de l'OSCE de soutien à la médiation et sa détermination à poursuivre les efforts visant à trouver des solutions durables aux conflits prolongés dans la zone de l'OSCE.

Nous partageons l'importance accordée par la présidence ukrainienne à la participation constructive aux négociations et au dialogue, y compris dans le cadre des pourparlers « cinq plus deux » et des discussions internationales de Genève pour résoudre les différends. À cet égard, mon pays appuie les efforts visant à trouver une solution pacifique négociée au conflit entre

l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous réaffirmons à cet effet notre appui aux efforts de l'OSCE par le biais du Groupe de Minsk, et en particulier l'appel des coprésidents du Groupe au dialogue. L'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan est à cet égard un principe important à respecter.

En ce qui concerne les autres actions prévues par la présidence ukrainienne, le Maroc demeure convaincu que l'ONU pourrait tirer profit de l'expérience et des capacités de l'OSCE dans plusieurs domaines, y compris dans la maîtrise des armements, la non-prolifération et la lutte contre les menaces transnationales. Nous suivons avec intérêt l'actualisation des Principes régissant la non-prolifération et soulignons la contribution de l'OSCE à la riposte aux menaces transnationales. Nous réitérons à cette occasion que la nature universelle et multidimensionnelle de ces menaces requiert une action internationale collective, coordonnée et soutenue. Nous sommes encouragés à cet égard par l'importance accordée au renforcement de la coopération avec l'ONU dans ces domaines.

Le Maroc est l'un des Partenaires méditerranéens pour la coopération de l'OSCE et participe activement à son Groupe de contact méditerranéen. L'intérêt que porte mon pays au partenariat méditerranéen de l'OSCE découle de la grande importance qu'il accorde aux domaines prioritaires de ce partenariat dans leurs dimensions sécuritaires, économiques et environnementales, et particulièrement les priorités liées à la lutte contre le terrorisme, la lutte contre les autres formes de criminalité et de discrimination, la lutte contre la traite d'êtres humains, la migration et le développement.

Je voudrais à cet égard réitérer l'appel du Maroc à repenser le statut des Partenaires méditerranéens pour la coopération dans le sens d'une approche plus engagée et plus participative. À cet égard, je rappelle que le Maroc avait présenté un document reflétant notre vision par rapport au format et au contenu de ce partenariat. Ce document comporte toute une série de propositions visant à renforcer ce partenariat et à le rendre plus substantiel, et ce, sur la base d'un agenda renouvelé.

Le Maroc, qui soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la tolérance et le dialogue interreligieux, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination, réitère son appel au renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'Alliance des civilisations. Un tel partenariat découle d'une communauté évidente

d'objectifs en matière de paix, de sécurité et de coopération.

Enfin, je ne saurais conclure sans réitérer tous nos vœux de succès à la présidence ukrainienne de l'OSCE pour la réalisation des objectifs ambitieux qu'elle s'est assignés.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Leonid Kozhara, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, de son travail à la tête de l'OSCE et de son exposé d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons de nos échanges réguliers avec les organisations régionales et sous-régionales, car le Rwanda est fermement convaincu de l'importance de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Nous nous félicitons des priorités arrêtées par l'Ukraine pour sa présidence de l'OSCE en 2013, qui sont conformes au processus « Helsinki +40 ». Nous approuvons la vision, les actions et les objectifs communs énoncés, et nous espérons qu'ils permettront d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la zone de l'OSCE. Nous saluons la démarche globale adoptée par l'OSCE, qui privilégie les questions liées à la paix et à la sécurité, notamment la prévention des conflits, mais qui s'attache également à promouvoir le développement économique tout en veillant à l'utilisation durable des ressources naturelles et en promouvant le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous soulignons l'importance de la coopération entre l'OSCE et les autres parties prenantes à toutes les phases des conflits, à savoir la prévention des conflits, la gestion et le règlement des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous saluons le travail effectué par l'OSCE en matière de médiation pendant les conflits et d'observation des élections sur le continent européen. Je voudrais appeler particulièrement l'attention sur la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne au Kosovo aux fins de la promotion de l'état de droit, qui est essentiel pour assurer la stabilité et les progrès dans ce pays.

En ce qui concerne l'observation des élections, le Rwanda appuie les efforts de l'OSCE visant à contribuer au bon déroulement des élections municipales prévues cette année dans le nord du Kosovo, conformément au droit applicable et aux normes internationales. Nous nous félicitons de la coopération continue entre la Mission

de l'OSCE au Kosovo et d'autres acteurs régionaux, en particulier l'Union européenne. Nous estimons que cette coopération portant sur des questions qui touchent toute la région appuiera les efforts déployés en vue de la réconciliation au Kosovo et dans la région.

S'agissant d'un autre conflit, nous nous félicitons des efforts de médiation soutenus déployés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en ce qui concerne le conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous réaffirmons la conviction du Rwanda que seul un règlement négocié conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, respectant les frontières internationalement reconnues et garantissant la protection des minorités permettra de trouver une solution durable à la crise.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'expérience passée et actuelle a montré qu'une coopération renforcée entre les Nations Unies et les acteurs régionaux peut jouer un rôle clef dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, le Rwanda se réjouit à la perspective de poursuivre cette coopération fructueuse avec l'OSCE sous la direction avisée de l'Ukraine.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Leonid Kozhara, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Je le remercie également de son exposé et d'avoir énoncé ses priorités concernant les trois dimensions de la sécurité.

L'Azerbaïdjan félicite la présidence ukrainienne d'avoir mis l'accent sur le règlement des conflits prolongés dans la zone de l'OSCE. Il importe de donner un nouvel élan aux efforts de règlement des conflits qui sont menés et d'encourager les États participants à honorer leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki de 1975 et à mettre en œuvre les résolutions adoptées par les organes principaux de l'ONU. Nous espérons que la décision relative au processus « Helsinki +40 » adoptée l'année dernière à Dublin permettra d'obtenir des résultats tangibles à cette fin.

L'OSCE constitue une enceinte de débat permanent sur le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous apprécions l'appui apporté à cet égard par le Président en exercice aux efforts de médiation et voudrions faire part de quelques réflexions

sur des questions qui nous préoccupent et des domaines d'action que nous estimons être particulièrement importants.

Il y a 20 ans, en 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions condamnant l'emploi de la force contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires; insistant de nouveau sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de mon pays et sur l'inviolabilité des frontières internationales; confirmant que la région du Haut-Karabakh fait partie de l'Azerbaïdjan; et appelant au retrait immédiat, total et sans condition des forces occupantes de tous les territoires occupés. Ces résolutions mentionnent explicitement les violations du droit international humanitaire, notamment les déplacements d'un grand nombre de civils en Azerbaïdjan, les attaques contre les civils et les bombardements sur le territoire de mon pays. Une série de déclarations présidentielles du Conseil de sécurité, faites entre 1992 et 1995, allaient dans le même sens. En d'autres termes, ces résolutions, qui sont à l'évidence les décisions les plus contraignantes faisant autorité sur cette question, reconnaissent que la force militaire a été employée contre l'Azerbaïdjan et que de tels actes constituaient une violation du droit international.

Malheureusement, il n'a toujours pas été satisfait aux exigences essentielles formulées par le Conseil de sécurité, et les efforts de médiation déployés depuis plus de 20 ans dans le cadre de l'OSCE n'ont toujours pas donné de résultats. Dans ce contexte, les tentatives tendant à minimiser la pertinence de ces résolutions et à interpréter de manière erronée les normes et principes du droit international, ainsi que l'insistance de la partie arménienne à faire valoir des revendications annexionnistes irréalistes, représentent un défi ouvert au processus de règlement du conflit et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Des mesures sont prises régulièrement dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan dans le but de renforcer le statu quo actuel de l'occupation et d'empêcher le retour de plus de 700 000 Azerbaïdjanais qui ont dû quitter leurs foyers.

En 2005 et 2010, sur notre initiative à l'ONU, des missions d'établissement des faits et d'évaluation de la situation conduites par l'OSCE se sont rendues dans les territoires occupés. Ces deux missions ont documenté des faits découlant d'activités illégales dans ces territoires, incluant notamment l'implantation de colons, le nouveau tracé des frontières, le changement de noms

de lieux et le traitement discriminatoire concernant les biens culturels et les sites sacrés. Toutefois, ces recommandations sont restées lettre morte. En outre, les dernières informations concernant le transfert de Syro-Arméniens dans la région du Haut-Karabakh et d'autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan, ainsi que d'autres activités illégales, notamment des tentatives d'effectuer des vols à destination et en provenance de ces territoires, sont autant de preuves supplémentaires de la politique délibérée de l'Arménie de coloniser des territoires azerbaïdjanais. Nous espérons que le Président en exercice de l'OSCE insistera sur la nécessité de mettre fin immédiatement et sans condition à toutes les actions qui réduisent sérieusement les chances de parvenir à un règlement du conflit fondé sur le droit international.

L'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité est possible uniquement si les conséquences de l'emploi illicite de la force par l'Arménie sont effacées, en faisant en sorte que l'occupation des territoires azerbaïdjanais cesse et que le droit des Azerbaïdjanais déplacés à retourner dans leurs foyers et à récupérer leurs biens soit garanti et exercé. C'est ce qu'exigent le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et cela ne peut absolument pas devenir une monnaie d'échange dans le processus de règlement de ce conflit. Surtout, l'Azerbaïdjan n'admettra jamais aucune atteinte à son intégrité territoriale ni aux droits et libertés de ses citoyens.

Pour parvenir à un véritable règlement du conflit, il faut au préalable faire la lumière sur les violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme commises durant le conflit, verser des réparations appropriées et effectives aux victimes et prendre des mesures au niveau des institutions pour empêcher que de telles violations ne se répètent. Il est évident que l'impunité dont les auteurs de ces crimes continuent de jouir, notamment les responsables politiques et militaires de l'Arménie et les membres du régime séparatiste fantoche dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, entravent toujours la réalisation de progrès vers l'établissement de la paix et de la réconciliation tant attendues entre nos deux pays.

L'Azerbaïdjan ne doute pas que les mesures cohérentes prises actuellement au niveau national, ainsi que le cadre juridique international existant, permettront de traduire en justice les responsables des crimes graves commis contre les civils azerbaïdjanais durant le conflit. De manière générale, nous considérons que les initiatives de règlement des conflits doivent garantir que

la paix et la justice œuvrent de concert avec efficacité. Les efforts de paix ne doivent pas être en contradiction avec les normes établies du droit international. Il est donc essentiel que de tels efforts et accords de paix n'encouragent jamais l'acceptation de situations qui sont le résultat de l'emploi illicite de la force ou d'autres violations flagrantes du droit international telles que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le nettoyage ethnique.

Nous applaudissons à la volonté de la présidence de l'OSCE de continuer de contribuer activement aux efforts actuellement déployés par l'ONU pour renforcer le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, ainsi que dans la prévention et le règlement des conflits. Il est à l'évidence nécessaire d'examiner et d'évaluer les mandats de l'OSCE et les résultats qu'elle a obtenus en ce qui concerne des questions liées au cycle du conflit, en particulier le règlement des conflits et le relèvement après un conflit. À partir d'engagements existants, des efforts plus concertés pourraient être consacrés à l'examen du rôle de l'OSCE dans les opérations de maintien de la paix multinationales, en mettant particulièrement l'accent sur les composantes civile et de police. L'interaction entre l'OSCE et les différents arrangements militaires et de sécurité doit être envisagée dans le contexte de l'indivisibilité de la zone couverte par l'OSCE, en répondant notamment aux préoccupations légitimes des États participants à l'OSCE qui ne sont membres d'aucune alliance militaire et en leur donnant des garanties politiques et en matière de sécurité.

L'une des principales contributions de l'OSCE à la paix et à la sécurité s'agissant du volet politico-militaire se fait surtout à travers le contrôle des armements et les mesures de confiance et de sécurité. De telles mesures doivent être appliquées de manière à garantir le droit de chaque État à un même niveau de sécurité et à s'assurer qu'aucun État ou groupe d'États n'ait un avantage sur les autres. Les efforts déployés dans ce domaine particulier doivent être considérés dans le contexte général de la situation politique et des conditions de sécurité. Ils doivent tenir compte des besoins et des préoccupations légitimes des États participants en matière de sécurité, en particulier de ceux qui ne sont pas membres d'alliances militaires avec les territoires touchés par le conflit; ils doivent également tenir compte des conséquences des conflits, notamment les interventions militaires et le déploiement illégal des forces militaires.

Pour terminer, je voudrais remercier une nouvelle fois le Ministre ukrainien des affaires étrangères de son exposé au Conseil de sécurité et nous souhaitons à nos collègues ukrainiens plein succès dans cette présidence.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Leonid Kozhara, de l'exposé qu'il a présenté au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'OSCE est une organisation régionale importante qui, au fil des ans, a contribué de manière constructive aux efforts déployés en matière de diplomatie préventive, de renforcement de la sécurité et de la confiance mutuelle, de médiation dans les différends régionaux et de lutte contre la criminalité transnationale. La Chine apprécie ces efforts et encourage l'OSCE à continuer de tirer parti de ses points forts et de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. La Chine considère que le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est très important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les organisations régionales et sous-régionales, qui ont des avantages exceptionnels, sont bien placées pour appuyer le Conseil de sécurité et collaborer avec lui pour renforcer utilement son action. L'OSCE est un important partenaire de coopération de l'ONU. La Chine encourage le Conseil de sécurité à coopérer avec l'OSCE aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant davantage l'accent sur l'obtention de résultats et la recherche d'efficacité.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais à mon tour saluer la présence au Conseil de sécurité du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Leonid Kozhara, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, et le remercier de nous avoir présenté, entres autres, les axes prioritaires du mandat de son pays à la présidence de l'OSCE.

Mon pays partage la volonté qu'il a exprimée de poursuivre le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE en particulier et, plus généralement, entre l'ONU et les organisations régionales, conformément

au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que les réponses concertées entre l'ONU et les organisations régionales, ainsi qu'un partenariat plus étroit et soutenu, peuvent prévenir et résoudre durablement les conflits larvés, latents et ceux qui sont en cours un peu partout dans le monde.

Dans cette perspective, mon pays se félicite de la contribution majeure de l'OSCE au règlement des conflits. En s'employant à créer une communauté de sécurité à travers le dialogue permanent, fondé sur la notion de sécurité globale et indivisible, l'OSCE a réussi à assurer la stabilité dans son espace et à améliorer les conditions de vie des individus et des communautés qui y vivent, en dépit de quelques zones de tension qui subsistent encore. En effet, ses actions multiformes au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, entres autres, ont permis de soutenir la création d'institutions visant à éviter de futurs conflits, à renforcer la gouvernance de ces pays et à encourager la consolidation de sociétés multiethniques et multiconfessionnelles, même si des progrès restent encore à faire.

Afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'éviter les doubles emplois sur leurs champs d'intervention, mon pays estime que l'OSCE et l'ONU se doivent de continuer à renforcer leur coopération en s'inspirant de leurs expériences respectives, dont pourraient bénéficier d'autres organisations régionales. En effet, l'expertise reconnue de l'OSCE dans les processus électoraux, dans le soutien des processus de démocratisation, dans la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité et dans la lutte contre le terrorisme, toutes choses auxquelles l'Afrique se trouve confrontée, pourrait être fort utile, notamment à l'Union africaine. C'est pourquoi nous nous félicitons que la présidence ukrainienne de l'OSCE s'inscrive dans la perspective du renforcement de la coopération avec l'ONU, et nous espérons que cette coopération pourra s'étendre à d'autres organisations régionales. Aucun État – aucune institution –, aussi puissant soit-il, ne peut, seul, faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le Togo se félicite que l'Ukraine ait décidé de donner, dans l'ordre des priorités de sa présidence, une nouvelle impulsion à la résolution des conflits non résolus ou prolongés dans l'espace de l'OSCE, notamment le conflit en Transnistrie qui, depuis plus de 20 ans, n'a toujours pas trouvé de solution viable. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce d'un nouveau cycle de négociations sur la question, sous la formule cinq plus deux, dans les prochains jours à Odessa.

Le Togo exhorte les parties à ce conflit à s'impliquer davantage dans ces négociations, dans un esprit de consensus, pour qu'enfin émerge une solution politique mutuellement acceptable. Mon pays estime qu'une proposition qui suggérerait la résolution du conflit dans le cadre de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du régime constitutionnel de Moldova avec la garantie du statut particulier de la Transnistrie pourrait être une bonne base pour les négociations.

Par ailleurs, nous espérons qu'en assumant la présidence de l'OSCE, l'Ukraine parviendra, comme elle le souhaite, à rapprocher les positions des parties dans les conflits du Haut-Karabakh, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, et permettra ainsi d'avancer vers leur résolution définitive. Le conflit du Haut-Karabakh, qui dure depuis trop longtemps et qui a des répercussions négatives sur les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, doit recevoir une attention particulière afin que les souffrances des populations de cette région puissent prendre fin. Nous espérons que la visite à Bakou de M. Kozhara, prévue en juin prochain, permettra d'avancer sur ce dossier.

Je voudrais terminer en souhaitant plein succès à l'Ukraine dans la réalisation de son mandat. Outre les priorités qu'elle s'est assignées pour son mandat, elle devra surmonter d'une part le désintérêt manifesté par certains des membres de l'organisation, qui ne perçoivent plus son utilité, et d'autre part les dissensions actuelles liées notamment aux activités de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, lesquelles dissensions ont, dans une large mesure,

conduit au retard dans l'adoption du budget de cette année.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Kozhara afin qu'il puisse répondre aux observations et questions des membres du Conseil.

M. Kozhara (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres du Conseil de leurs aimables paroles à l'égard de la présidence ukrainienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de leur croyance en notre réussite. L'appui unanime des membres du Conseil aux priorités et initiatives de la présidence ukrainienne est très encourageant. Nous les remercions de leurs suggestions constructives et de leurs précieuses opinions, que nous ne manquerons pas de prendre en compte pour promouvoir nos objectifs communs.

Étant donné que j'ai quelques minutes de retard à un entretien avec le Secrétaire général, je demanderai à la mission ukrainienne de bien vouloir distribuer une version écrite de nos réponses. Je remercie tous les membres de l'accueil bienveillant et chaleureux qu'ils ont réservé à la présidence ukrainienne.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.